

Nombre de conseillers en exercice : 19

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois,

Le deux octobre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Meymac, régulièrement convoqué, s'est tenu au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe BRUGÈRE, Maire.

Étaient Présents :

Philippe BRUGERE, Anne-Marie AUBESSARD, Philippe AYFFRE, Joël BEZANGER, Catherine BEAUVY-VIEILLE MARINGE, Marie-Hélène CHAUQUET, Etienne COUIGNOUX, Marie-José GUIGNABEL, Violette JANET-WIOLAND, Christian LEFRANCOIS, Lionel ROUSSET, Alain VERMOREL, Corinne BRINDEL, Sandra CHARRIERE

Procurations : Jean-Pierre SAUGERAS à Philippe BRUGERE, Mélanie FLAMENT à Joël BEZANGER, Catherine NIRELLI à Catherine BEAUVY-VIEILLEMARINGE, Charlotte BOURG à Marie-Hélène CHAUQUET, Thierry BAILLARD à Sandra CHARRIERE.

Date de la convocation : 25 septembre 2023

Secrétaire de séance : Marie-Hélène CHAUQUET

DELIBERATION N°2023-04-04 B AFFAIRES DOMANIALES

Le Conseil Municipal du 17 mars 2022 a approuvé le principe de la cession d'un chemin rural au lieu-dit Le Cloup.

Un bornage du chemin a été effectué par le cabinet MESURES, géomètres-experts en présence des propriétaires riverains du chemin.

Ce chemin a le statut de chemin rural c'est-à-dire que ce chemin appartient au domaine privé de la collectivité et il est considéré comme affecté à l'usage du public.

L'article L161-10 du code rural : Lorsqu'un chemin rural cesse d'être affecté à l'usage du public, la vente peut être décidée après enquête par le conseil municipal (...)

Il convient donc de mettre à enquête publique le projet d'aliénation de ce chemin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **A LA MAJORITE ABSOLUE**,
Christian LEFRANCOIS ne prenant pas part au vote

:

APPROUVE la proposition du Maire,

DECIDE d'engager une enquête publique portant sur ce dossier,

AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires pour mener à bien cette procédure.

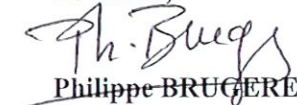
La Secrétaire de séance,

Marie-Hélène CHAUQUET



Meymac, le 02 Octobre 2023

Le Maire,



Philippe BRUGÈRE



Accusé de réception en préfecture
019-211913603-20231004-2023-04-04-B-DE
Date de télétransmission : 04/10/2023
Date de réception préfecture : 04/10/2023